

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2019

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 5 avril 2019 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 1^{er} avril 2019.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHÉ, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Cédric VERNIER et Alain ROBERT.

Excusés : Pascal METTEY, Yannick SIRJEAN, Didier VALLEY et Sandrine BALLAY

Procurations : Pascal METTEY à Alain ROBERT, Didier VALLEY à Cédric VERNIER, Sandrine BALLAY à Estelle BOUCHÉ.

La séance est ouverte à 18h30.

Le secrétariat de séance est assuré par Cédric VERNIER.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 01/03/2019,
2. Budget primitif 2018 : budget principal de la commune,
3. Budget primitif 2018 : budget annexe d'assainissement,
4. Taux d'imposition 2019,
5. Tarif assainissement 2019,
6. Débat d'orientation budgétaire 2019 de la Communauté de Communes,
7. Demande de subvention Fontaines,
8. Convention avec la Fondation de Patrimoine
9. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 1^{er} mars 2019 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 1^{er} mars 2019. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Budget primitif 2019 : budget principal :

M. le Maire engage le sujet en remerciant sincèrement l'ensemble des membres de la commission finance qui ont travaillé sur la préparation des budgets 2019, et qui ont donc proposé des orientations nécessaires à l'atteinte des équilibres financiers indispensables, tout en tenant compte de l'ensemble des contraintes présentes. Suite à ces travaux de la commission finance, le projet de budget primitif 2019 peut être présenté par le détail au Conseil Municipal.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 241 383,71 €, sachant que :

- les recettes de fonctionnement s'élèvent à 182 588,00 €. Elles sont donc en baisse de 7 673,00 € par rapport au budget de l'exercice 2018 (soit un recul de 4,0 %). Cette baisse s'explique principalement par un recul des produits et services (vente de bois réduite par rapport à l'année 2018),
- les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 140 537,00 €, soit en baisse de 1,5 % par rapport au budget de 2018 (142 720,00 € de dépenses courantes sur le budget 2018).

- ceci permet néanmoins de dégager un excédent de fonctionnement prévisionnel (amortissement compris) pour le seul exercice 2019 de 42 051,00 €, en baisse par rapport au budget 2018 de 5 490,00 €, soit - 11,5 %.

Ces données restent très tendues : elles obligent à une extrême rigueur dans la gestion courante d'une part, et dans les arbitrages pour les investissements d'autre part.

En particulier, nous constatons cette année encore une baisse du FPIC : en effet, depuis 2018, la CCPH ne cadre plus avec les exigences du FPIC, ce qui la rend inéligible à ce fond de péréquation. En conséquence, la dotation initiale est diminuée tous les ans (2018 et 2019) et elle devrait être nulle en 2020. Depuis l'institution de ce fond de péréquation, les sommes auxquelles nous avons accès nous ont permis de réduire l'impact de la baisse de la DGF voulue par l'Etat central. Sa disparition programmée l'an prochain (si rien ne bouge d'ici là) risque donc encore de compromettre nos équilibres budgétaires !

Le budget d'investissement s'équilibre à 210 487,19 €.

Pour la partie dépenses, l'analyse porte sur 2 volets :

- le remboursement du capital des emprunts pour 41 099,59 € pour les prêts « long terme »,
- la finalisation des travaux en cours, ainsi que de nouveaux projets, à savoir :
 1. la rénovation de la grande fontaine pour 27 000,00 € TTC
 2. la rénovation de la fontaine de la fromagerie pour 28 032,00 € TTC,
 3. les travaux forestiers pour 3 000,00 € TTC

Les recettes de la section investissement sont issues principalement :

- des subventions des divers organismes financeurs pour 47 572,00 € (principalement le solde de l'opération cœur de village, plus les subventions attendues pour les projets de rénovation des fontaines),
- du Fond de Compensation TVA pour 16 400,00 €,
- du virement de la section de fonctionnement pour 95 815,27 €.

De même que ce qui a été évoqué lors de la présentation du volet fonctionnement de ce budget, M. le Maire insiste sur le peu de visibilité à court et moyen terme sur les niveaux des recettes communales, les risques liés à l'évolution des charges de fonctionnement, et donc sur les excédents de fonctionnement qui n'arrivent plus à atteindre les niveaux connus il y a encore quelques années. Dans ces conditions, il confirme au Conseil l'orientation proposée par la commission finance, à savoir maintenir **une pause dans les investissements, hors opérations déjà engagées.**

Après cette présentation des budgets primitifs de fonctionnement et d'investissement de la Commune par M. le Maire, et les débats qui suivent, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget principal 2019 (fonctionnement et investissement),
- d'autoriser le Maire à honorer les factures d'investissement après le 31 décembre 2019 jusqu'au vote du budget suivant dans la limite du quart des dépenses d'investissement des chapitres 20, 21 et 23 du présent budget.

3. Budget primitif 2019 : budget annexe d'assainissement :

Concernant le **budget d'assainissement**, celui-ci s'établit comme suit :

- **Fonctionnement** : le budget est équilibré à la somme de 41 424,55 €, sur la base de recettes de l'exercice pour un montant de 23 645,19 € et des charges courantes pour un montant de 22 518,83 €. L'excédent de l'exercice s'élève donc à 1 126,36 €, cette somme sera donc portée à la section investissement. La capacité d'autofinancement est quant à elle d'un montant de 6 075,19 € (soit 4 948,83 € d'amortissement plus 1 126,36 € d'excédent de fonctionnement).
- **Investissement** : le budget s'équilibre à 58 119,76 €, y compris diverses opérations d'ordre. En 2019, il n'y a pas à ce jour d'opérations projetées en termes d'investissement. Une enveloppe budgétaire équivalente à 15 000,00 € est néanmoins positionnée pour faire face à un besoin d'étude et de réalisation à venir, ainsi qu'une autre enveloppe de 40 000,00 € en prévision d'acquisition d'installations et/ou d'outillages techniques.
Les ressources de ce budget sont consécutives aux opérations d'ordre (amortissement pour 4 948,83 €), au virement de la section de fonctionnement 18 905,72 €) et au solde d'exécution reporté pour 34 265,21 €.

A la lecture des ces données chiffrées, il apparaît que le service d'assainissement de la commune présente une situation financière très saine, et que la reconstitution de réserves se poursuit au même rythme que les années précédentes. Celle-ci permettra, à moyen terme, d'engager les travaux qui seront nécessaires du fait du vieillissement du réseau d'assainissement de la commune. Dans ces conditions, il ne sera pas proposé d'évolution du niveau des taxes d'assainissement pour la part communale (en ce qui concerne la part de l'Agence de l'Eau, la commune se contente de répercuter les évolutions voulues par celle-ci).

Suite à cette présentation et aux débats qui ont suivi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget d'assainissement 2019 (fonctionnement et investissement),

- d'autoriser le Maire à honorer les factures d'investissement après le 31 décembre 2019 jusqu'au vote du budget suivant dans la limite du quart des dépenses d'investissement des chapitres 20, 21 et 23 du présent budget.

4. Vote des taux d'imposition 2018 :

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution annuelle des trois taxes. M. le Maire rappelle à cette fin le niveau actuel appliqué, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 6,55 %
- Taxe Foncier Bâti : 10,54 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 30,75 %

Un débat s'engage alors autour de la nécessité de faire évoluer ces taxes.

En effet, le niveau de prélèvement des taxes locales conditionne le reversement du fond de péréquation intercommunal et communal. Or, depuis 2 ans, cet indice ne permet plus à la CCPH d'être éligible au FPIC : ainsi cette dotation a baissé sur 2018 et baisse encore sur 2019 pour atteindre zéro des 2020 si l'indice ne nous classe pas à nouveau parmi les communautés de communes éligibles.

La seule alternative est donc la suivante :

- les taux de prélèvement n'évoluent pas suffisamment et cette dotation FPIC échappe à la CCPH en 2020 (pour Trémoins le manque à gagner est estimé à 7000 € environ),
- l'ensemble des acteurs communautaires (CCPH et communes membres), déjà associés par le pacte fiscal voté précédemment, décident solidairement de relever les niveaux de leurs taxes locales de manière à atteindre collectivement le niveau d'indice nécessaire.

L'exécutif communautaire réuni en bureau le 28/03/2019 a ainsi retenu l'orientation suivante :

- partager la somme à prélever à égales proportions entre la CCPH d'une part et l'ensemble des communes d'autre part,
- retenir un objectif de + 341 k€ de prélèvements pour 2019, soit +170,5 k€ pour la CCPH et 170,5 k€ pour les communes.

Ainsi, pour Trémoins, le montant à prélever atteindrait 3073 € pour 2019.

Dans un esprit de solidarité communautaire, le Conseil Municipal désire donc s'orienter sur cette alternative et donc procéder à l'augmentation de la fiscalité en conséquence.

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, insiste sur le caractère exceptionnel de cette mesure qui aurait nécessité une remise à plat préalable de l'ensemble de la fiscalité communautaire, dans le prolongement du pacte fiscal évoqué plus haut. La cohésion du bloc communautaire est donc au prix de cette décision qui aura un réel impact pour les contribuables (soit + 7,90 € par habitant en moyenne pour l'évolution communale des taxes). Le Conseil Municipal restera donc attentif aux décisions des autres instances communales de la CCPH, et à la cohérence de leurs décisions, en relation avec cette nécessaire solidarité communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'augmenter le taux de la taxe d'habitation à 7,51 %, soit + 0,96 %, ce qui génère un revenu supplémentaire de 3 666,00 €,
- de maintenir les taux 2018 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties,
- en conséquence de retenir les taux 2019 des taxes comme suit :

IMPÔTS LOCAUX 2019	Anciens Taux	Nouveaux Taux	Bases	Revenus générés
Taxe d'Habitation	6,55 %	7,51 %	381 900 €	28 681 €
Taxe Foncier Bâti	10,54 %	10,54 %	214 600 €	22 619 €
Taxe Foncier Non Bâti	30,75 %	30,75 %	10 200 €	3 137 €
TOTAL				54 437 €

5. Tarifs du service assainissement 2018 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les barèmes de taxation du service d'assainissement au 01/01/2019 :

- la part variable demeure à 0,99 €/m³,
- la part variable destinée à l'Agence de l'Eau, soit la taxe destinée à la modernisation des réseaux de collecte reste inchangée à 0,155 €/ m³,
- la part fixe demeure inchangée à 50 € par point de comptage,
- la taxe de raccordement est maintenue à 650 €.

6. Débat d'orientation budgétaire 2018 de la CCPH :

Monsieur le maire présente au Conseil, pour information, le document du Débat d'Orientation budgétaire 2018 qui a fait l'objet d'un vote du Conseil Communautaire le 15/03/2019.

Comme l'ensemble des collectivités territoriales, la CCPH doit faire face à une contraction de ses dotations de fonctionnement tout en maintenant une dynamique de territoire indispensable.

L'année 2019 comporte donc une complexité particulière en terme de stratégie financière : l'effet ciseau lié à la baisse des dotations d'une part et à l'augmentation des frais de fonctionnement (eux-mêmes impactés par les nouveaux services) est accentué par le solde des programmes d'investissements en cours, ainsi que par les coûts d'adhésion à **Haute-Saône Numérique et Doubs Très Haut Débit**.

Au travers de ce débat, il est proposé à au Conseil Communautaire :

- d'appeler la participation des communes sur 2019 (hors Belverne, Châlonvillars, Bussurel et Vyans le Val) pour financer la dernière année du Très Haut débit,
- de substituer la fiscalité ménage à la taxe Gémapi à hauteur de 45 000 €.
- de lever la Taxe d'Habitation au juste besoin afin de :
 - faire face aux besoins de fonctionnement liés aux nouveaux équipements,
 - sécuriser nos dotations (FPIC et DGF),
 - de lever le versement transport,
 - de maintenir le taux de CFE
 - de créer un Budget Annexe Zac des Guinottes
 - de mettre à jour notre prospective budgétaire pour dégager nos besoins en CAF sur la période 2018-2021,
 - de réaliser le schéma de mutualisation des services,
 - de garantir le haut niveau de services à la population.

Et en ce qui concerne les budgets annexes :

- de maintenir le niveau de service du TAD et la même tarification,
- de confirmer la stabilisation des tarifs des OM et de poursuivre notre politique en matière de tri sélectif,
- de poursuivre la gestion du Centre d'affaires pour un taux d'occupation optimum.

S'agissant d'un point d'information, il n'y a pas de vote du Conseil sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal se contentant de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Le document DOB 2019 est consultable en mairie.

7. Demande de subvention projet fontaines :

La Commune de Trémoins a réalisé en 2015-2016 un vaste programme d'investissements qui a permis de réhabiliter son patrimoine historique. Ainsi, après la mise en valeur du clocher du temple et la réhabilitation de la fontaine du Coinot, c'est le cœur de village qui a été repensé pour conforter le lien indispensable entre l'histoire du village et les fonctionnalités de ces espaces publics.

Dans le prolongement de cette réhabilitation qui a permis de conforter le rôle de lien social du centre du village, le Conseil Municipal de Trémoins a décidé de poursuivre son action par la réhabilitation de 2 fontaines situées en amont de la place de la mairie.

Avec 5 fontaines réparties sur l'ensemble de son territoire communal, Trémoins tire partie de ce patrimoine historique qui a forgé son identité par le passé et qui lui donne aujourd'hui un cachet remarquable.

Parallèlement à une démarche de fleurissement entamée depuis plusieurs années, la mise en valeur de ce patrimoine passe par un ensemble de travaux rendus nécessaires pour leur sauvegarde. Les principales actions envisagées consistent en :

- la mise en valeur des murets (couvertines, jointoiement,...),
- le confortement des installations hydrauliques,
- la réfection des dallages de sol et des accès,
- la rénovation des bacs en fonte et l'installation de planches à laver, à l'identique de aménagements historiques, pour la Grande Fontaine,
- la rénovation du bac et la mise en place d'un moine pour la Fontaine de la Fromagerie.

- Il est d'ailleurs prévu d'associer l'architecte des bâtiments de France pour finaliser ce programme de travaux, comme ce fut le cas pour la rénovation de la fontaine du Coinot en 2015 (un premier avis à déjà été recueilli pour la Grande Fontaine, l'avis sur la Fontaine de la Fromagerie doit intervenir prochainement).

Ces fontaines sont l'une des bases sur lesquelles s'appuie le plan de fleurissement de la commune qui vise à mettre en valeur leur caractère architectural et historique. De plus, un circuit de randonnée pédestre est en cours d'élaboration, il fera nécessairement étape par ces différentes fontaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le projet de rénovation de la Grande Fontaine et de la Fontaine de la Fromagerie tel que décrit ci-dessus,
- d'accepter le montant de dépenses envisagées à hauteur de 45 860 € HT,
- de l'inscrire au programme d'investissement 2019 et de prévoir son financement au budget communal 2019, section investissement,
- de solliciter les subventions suivantes :
 - o auprès de l'Etat : DETR (déjà acté pour la Grande Fontaine soit 11 250,00 € HT, en cours d'instruction pour la Fontaine de la Fromagerie, attendu 11 680,00 € HT)
 - o auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour 9 172,00 € soit 20 %,
- de financer le solde de ce programme par recours aux fonds propres disponibles,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

8. Convention avec la Fondation du Patrimoine :

Dans le cadre du projet de rénovation de 2 fontaines du village, la Conseil Municipal a acté le principe de lancer une souscription en relation avec la Fondation du Patrimoine, de manière à faire appel au public pour compléter le financement de ce projet.

En conséquence, M le Maire propose au Conseil que celui-ci l'autorise à signer la convention qui régira cette souscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

9. Questions diverses :

- Pas de questions diverses,
- Date du prochain conseil : **vendredi 01/06/2019 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Annexes :

Budget de Fonctionnement Commune :

Section	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Total 002	Excédent antérieur reporté	- €	- €	58 795,71 €
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Total 70	Produits et services	30 067,00 €	52 619,83 €	23 412,00 €
Total 72	Production Immobilisée	- €	- €	- €
Total 73	Impôts et taxes	62 132,00 €	59 119,00 €	59 082,00 €
Total 74	Dotations et participations	52 362,00 €	55 153,68 €	52 994,00 €
Total 75	Autres produits de gestion courante	44 450,00 €	46 597,54 €	45 850,00 €
Total 76	Produits financiers	- €	2,05 €	- €
Total 77	Produits exceptionnels	250,00 €	468,00 €	250,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	190 261,00 €	213 960,10 €	241 383,71 €

Recettes courantes 190 261,00 € 213 960,10 € 182 588,00 €

Section	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Total 011	Charges à caractère général	45 470,00 €	54 748,56 €	43 995,00 €
Total 012	Charges de personnel	42 620,00 €	41 767,83 €	43 270,00 €
Total 022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Total 023	Virement à la section investissement	41 436,24 €	- €	95 815,27 €
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	6 104,76 €	6 104,76 €	5 031,44 €
Total 065	Autres charges de gestion courante	47 330,00 €	46 318,36 €	46 372,00 €
Total 066	Charges financières	6 300,00 €	6 224,88 €	5 900,00 €
Total 067	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	190 261,00 €	155 164,39 €	241 383,71 €

Dépense courantes 142 720,00 € 149 059,63 € 140 537,00 €

Budget d'Investissement Commune :

Section	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Total 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	127 391,19 €	- €	- €
Total 020	Dépenses imprévues Investissement	1 468,35 €	- €	4 047,40 €
Total 040	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Total 041	Opérations patrimoniales	- €	- €	8 808,20 €
Total 10	Dotations Fonds divers Réserve	23 875,50 €	23 875,50 €	- €
Total 16	Remboursement d'emprunts	44 722,48 €	40 722,48 €	45 099,59 €
Total 20	Immobilisations incorporelles	55 000,00 €	- €	- €
Total 21	Immobilisations corporelles	75 115,00 €	41 148,22 €	151 532,00 €
Total 23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
Total	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	328 572,52 €	105 746,20 €	210 487,19 €

Section	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Total 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	27 554,98 €
Total 021	Virement de la section de fonctionnement	41 436,24 €	- €	95 815,27 €
Total 023	Immos en cours	- €	- €	- €
Total 024	Produits de cessions	- €	- €	5 305,30 €
Total 040	Opérations d'ordre entre sections	6 104,76 €	6 104,76 €	5 031,44 €
Total 041	Opérations patrimoniales	- €	- €	8 808,20 €
Total 10	Dotations Fonds divers Réserve	167 995,52 €	171 270,24 €	16 400,00 €
Total 13	Subventions d'investissement	109 036,00 €	83 317,37 €	47 572,00 €
Total 16	Emprunts et dette assimilée	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	328 572,52 €	260 692,37 €	210 487,19 €

Budget de Fonctionnement Assainissement :

Section	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Total 002	Excédent antérieur reporté	14 886,80 €	- €	17 779,36 €
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	365,19 €	365,19 €	365,19 €
Total 70	Produits et services	23 647,00 €	23 324,26 €	23 280,00 €
Total 75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
Total 77	Produits Exceptionnels	- €	- €	- €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 898,99 €	23 689,45 €	41 424,55 €

Section	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Total 011	Charges à caractère général	1 000,00 €	432,00 €	1 000,00 €
Total 012	Charges de personnel	800,00 €	790,02 €	800,00 €
Total 014	Atténuation de produits	2 100,00 €	1 886,00 €	2 100,00 €
Total 022	Dépenses imprévues fonctionnement	500,00 €	- €	500,00 €
Total 023	Virement à la section investissement	16 050,16 €	- €	18 905,72 €
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	4 948,83 €	4 948,83 €	4 948,83 €
Total 065	Autres charges de gestion courante	13 500,00 €	12 706,03 €	13 120,00 €
Total 066	Charges financières	- €	- €	- €
Total 067	Charges exceptionnelles	200,00 €	34,02 €	50,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 098,99 €	20 796,90 €	41 424,55 €

Budget d'Investissement Assainissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	- €
Dépenses imprévues Investissement	2 315,37 €	- €	2 754,57 €
Opérations d'ordre entre sections	365,19 €	365,19 €	365,19 €
Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Remboursement d'emprunts	- €	- €	- €
Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
Immobilisations en cours	33 000,00 €	- €	40 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 680,56 €	365,19 €	58 119,76 €

0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget 2019
Solde d'exécution d'investissement reporté	29 681,57 €	- €	34 265,21 €
Virement de la section de fonctionnement	16 050,16 €	- €	18 905,72 €
Opérations d'ordre entre sections	4 948,83 €	4 948,83 €	4 948,83 €
Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Dotations Fonds divers Réserve	- €	- €	- €
Subventions d'investissement	- €	- €	- €
Emprunts et dette assimilée	- €	- €	- €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	50 680,56 €	4 948,83 €	58 119,76 €